

PROGRAMME

d'accompagnement
à la labellisation
de l'Agence de développement
touristique d'Ille-et-Vilaine

Villes et Villages Fleuris 2022 *Le label évolue, nous aussi !*


Ille & Vilaine
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Aujourd'hui, le label Villes et Villages Fleuris accompagne les territoires vers la préservation de la biodiversité et le développement de leur attractivité en créant un environnement favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes.



Le Label Villes et Villages Fleuris évolue et l'Agence de développement touristique s'engage pour :

+ d'identité

#caractère #harmonieux #originalité

Les communes labellisées "Villes et Villages Fleuris" valorisent, grâce à des **aménagement paysagers de qualité** et à une **stratégie de végétalisation spécifique**, leur patrimoine, leur histoire et leur singularité. La **créativité** des jardiniers participe à la création d'une **identité paysagère propre**.

+ de convivialité

#partage #échange #engagements

La présence de nombreux parcs et jardins partagés dans les communes labellisées incitent les habitants à se réunir régulièrement et à participer à des **projets collectifs** proposés tout au long de l'année. Les animations pédagogiques **sensibilisent la population** à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, tout en valorisant les vertus intergénérationnelles et le lien humain.

+ d'attractivité

#charme #accueil #commerces

La végétalisation saisonnière, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine végétal et architectural favorisent l'attractivité touristique et **contribuent au développement** et à **la qualité de l'activité humaine locale**.

+ de développement durable

#biodiversité #préservation #responsable

La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles constitue une priorité du label. Les communes labellisées prennent en compte les **enjeux écologiques de leur territoire et s'engagent pour l'avenir**. Devenir Villes et Villages Fleuris, c'est contribuer à mettre en œuvre des corridors écologiques (trame verte, trame bleue, trame noire), à favoriser la création d'îlots de fraîcheur pour lutter contre le réchauffement climatique, à développer des lieux de sociabilité dans les centres-bourgs, à réduire la consommation d'eau, à valoriser ses déchets, à réintroduire des espèces végétales adaptées aux écosystèmes.

+ de pédagogie

#sensibilisation #circuits courts #culture

À travers l'aménagement des parcs et des jardins, les communes labellisées **permettent aux plus jeunes de découvrir la faune et la flore locales**, tandis que les potagers urbains les aident à apprendre de manière ludique ce qui se trouve dans leur assiette.

+ d'aménagement

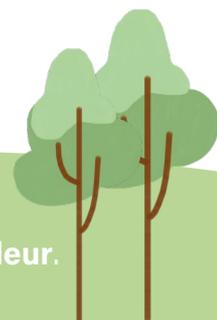
#s'évader #respirer #bouger

Les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » aménagent et entretiennent des espaces récréatifs sur leur territoire. Les parcs et les jardins offrent des **parenthèses de découverte et de détente**, ils permettent également de pratiquer tout type d'activités sportives.



Lorsque la **commune est prête**, le comité de labellisation, composé de responsables des espaces verts et de professionnels de l'horticulture, du paysage et de l'aménagement urbain, propose la **labellisation 1^{ère} fleur**.

Le comité décerne des **prix spécifiques aux projets innovants** des communes qui feront l'objet **d'actions de communication** à l'échelle départementale.



L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine à vos côtés.

Plusieurs formules d'accompagnement technique possibles :

Un service commun

L'Agence de développement touristique et ses partenaires (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme - CAU et Réseau Patrimoines de Bretagne) accompagnent les communes à travers différents rendez-vous annuels : visites et rencontres techniques, conférences, etc.

Un accompagnement adapté à votre situation et à vos besoins

Formule 1 : l'équipe municipale souhaite amener sa commune vers le label « Villes et Villages Fleuris ».

→ La commune bénéficie d'une visite-conseil conduisant à une démarche de progrès personnalisée.*

Formule 2 : la commune est déjà labellisée « Villes et Villages Fleuris ». L'équipe municipale souhaite faire progresser son territoire dans le label.

→ La commune peut bénéficier d'un diagnostic d'évaluation du label, effectué par le comité de labellisation départemental à partir du référentiel national au cours du 2nd semestre pour la saison suivante.*

→ Elle est visitée avant le passage de la commission régionale ou nationale (passage tous les 3 ans)*.

Formule 3 : l'équipe municipale souhaite démarrer ou continuer d'autres projets de labellisations (Accueil Vélo, Tourisme et Handicap, Étape Rando Bretagne et Rando Accueil...).

→ La commune peut bénéficier sur demande d'un accompagnement de l'Agence.

* Dans la limite du volume horaire dédié à cette mission.

✿ **Une expérience de plus de 40 ans** d'animation du label « Villes et Villages Fleuris ».

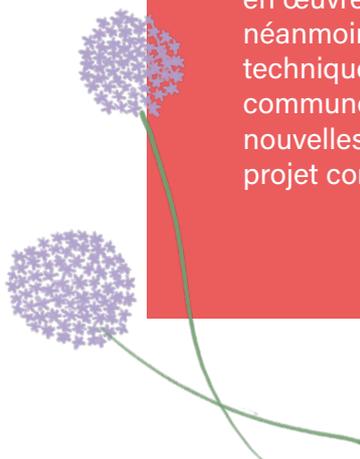
✿ **Une nouvelle méthodologie individualisée** pour s'adapter aux projets des communes.

✿ **Un partage de savoir-faire** au travers d'un réseau constitué de communes fleuries et non fleuries engagées dans la démarche (visites, ateliers, conférences).

✿ **Un accompagnement renforcé** par la présence des partenaires experts dans les domaines de l'architecture (CAU) et du patrimoine (Réseau Patrimoines de Bretagne).

✿ L'Agence s'engage pour vous proposer **une visite conseil personnalisée**. En fonction de la mobilisation, de l'implication de votre structure et des diagnostics à réaliser par l'Agence, le projet avance à votre rythme et selon vos besoins spécifiques.

✿ **Un accompagnement sans contrepartie financière**. La mise en œuvre du projet engendrera néanmoins la mobilisation technique et financière des communes (exemples : plantations nouvelles, réalisation d'un avant-projet confié à un paysagiste...).



Calendrier

Les dates 2022 à retenir :



Conférence technique « Maitriser la grille d'évaluation nationale pour progresser dans le label » avec visite de terrain de la commune :

Le 29 mars

À Iffendic

Le 05 avril

À Maen Roch

Avant le 15 mai

Inscription des communes à la labellisation 1^{ère} fleur

Juillet

Visite des communes sélectionnées par le comité de labellisation

Début septembre

Visite découverte de Fougères pour les communes labellisées

17 et 18 septembre

Mise en avant du label et rencontre avec les techniciens à l'occasion du Salon Délices de Plantes à Cesson-Sévigné

Au cours du mois d'octobre

Rencontres départementales des communes Villes et Villages Fleuris (mise à l'honneur des projets innovants, conférences, etc.)

Pour aller plus loin

Pour vous inscrire, renvoyez le **bulletin d'inscription** impérativement **avant le 15 mai 2022** et dans l'idéal avant le 1^{er} avril 2022 pour bénéficier d'un accompagnement technique au cours du 1^{er} semestre.

Tous les documents (dossier d'inscription, fiches techniques, règlement de la labellisation, programme d'accompagnement, etc.) sont à télécharger sur pro.bretagne35.com

Contactez **Hélène Gaignon**, chargée de mission Tourisme durable et Cadre de vie :
h.gaignon@bretagne35.com - 02 99 78 50 38 - 06 60 90 92 89